

**PROCES-VERBAL
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 26 MAI 2020**

Réunion d'installation du Conseil élu le 15 mars 2020

- œ Etaient présents : Monique BELLINO, Brigitte CASSARD, Alexandra CHASSANDE-PATRON, Michel DARJO, Olivier DOERLER, Hervé JACOB, Gérard KOCH, Jean-Marc LANEYRIE, Mady LEMKE-TALOTTA, Christophe LENDAIS ; soient 10/11.
- œ Excusé : Cédric VINCENT
- œ Egalement présents : Anne-Laure HUSTACHE (Secrétaire de mairie partante), Olivier ROMAND (Secrétaire de mairie entrant)
- œ Secrétaire de séance : Gérard KOCH

Préambule / Contexte

Cette session marque l'entrée en fonction du conseil municipal élu le 15 mars dernier, lors du 1er tour de l'élection municipale de 2020. Pour cause de crise sanitaire (Covid-19) – entraînant état d'urgence sanitaire et confinement de la population – il aura fallu plus de 2 mois (contre 5 jours habituellement) pour mettre en place les nouvelles équipes municipales dans les 30 000 communes où un seul tour aura suffi. Dans l'intervalle, le mandat des équipes sortantes a dû être prolongé ; à Ponsonnas, une réunion du Conseil municipal en audioconférence a eu lieu le 23/04.

La seconde loi Covid-19 (n° 2020-546 du 11 mai 2020 « prorogeant l'état d'urgence sanitaire ») a été suivie du décret n° 2020-571 du 14 mai 2020, qui fixe au 18 mai la date d'entrée en fonction des conseillers municipaux et communautaires des communes dont le conseil municipal a été entièrement renouvelé dès le 1er tour du 15 mars ; les réunions d'installation doivent avoir lieu entre le 23 et le 28 mai et suivre les recommandations du Conseil scientifique (notamment gestes barrières et port du masque individuel).

§ o § o §

Le Maire sortant, Jean-Marc Laneyrie, ouvre la séance à 19h20 ; il procède à l'appel des conseillers élus le 15/03 (Cédric Vincent est absent, excusé pour des raisons professionnelles) et déclare les conseillers installés dans leurs fonctions. Le quorum est atteint (10 présents sur 11) pour pouvoir délibérer valablement.

[**NDLR** : Supprimé.]

GK

Jean-Marc Laneyrie poursuit en saluant la mémoire de Marcelle Poncet décédée le 22 mai à l'âge de 94 ans et dont les obsèques ont été célébrées ce jour à Ponsonnas (son fils Jean-Pierre a été conseiller municipal à plusieurs reprises : simple conseiller de 1995 à 2001 et de 2008 à 2014, 2ème adjoint entre 2001 et 2008) ; en rendant hommage aux élus sortants (Pierre Bonnois, Jean Flécheux et Annie Guichardon) ; en souhaitant la bienvenue aux élus entrants (Brigitte Cassard, Alexandra Chassande-Patron et Olivier Doerler), ainsi qu'à Olivier Romand, le nouveau Secrétaire de mairie, qui remplace Anne-Laure Hustache (qui va partir à Villard-Saint-Christophe à compter du 9/06).

1 - Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 23 avril 2020

Ne suscitant aucune remarque, il est approuvé à l'unanimité (10 voix).

2 - Signature des délibérations des 2 derniers Conseils

2.1. Séance du 10 mars 2020

<i>Délibérations (intitulé)</i>	<i>nomenclature</i>	<i>numéro</i>
<u><i>Vote du Budget Primitif Principal 2020 de la Commune</i></u>	<u><i>7.1.1</i></u>	<u><i>2020/010</i></u>
<u><i>Vote du Budget Primitif EAU 2020 de la Commune</i></u>	<u><i>7.1.1</i></u>	<u><i>2020/011</i></u>
<u><i>Syndicat d'Electricité du Drac: délibération acceptant le fonds de concours</i></u>	<u><i>7.8.2</i></u>	<u><i>2020/012</i></u>

2.2. Séance du 23 avril 2020

<i>Délibérations (intitulé)</i>	<i>nomenclature</i>	<i>numéro</i>
<u><i>Réunion de l'assemblée à distance</i></u>	<u><i>5.2</i></u>	<u><i>2020/013</i></u>
<u><i>Création d'un poste d'Adjoint Administratif Territorial</i></u>	<u><i>4.1.1.1</i></u>	<u><i>2020/014</i></u>
<u><i>Remboursement des dépenses exceptionnelles et de secours engagées par le Maire de la commune de Ponsonnas</i></u>	<u><i>7.10</i></u>	<u><i>2020/015</i></u>
<u><i>Subvention communale à l'Association « Vivre et Vieillir en Matheysine »</i></u>	<u><i>7.5.1</i></u>	<u><i>2020/016</i></u>
<u><i>Participation aux frais de fonctionnement de l'Ecole Privée Sainte-Thérèse de La Mure – Année scolaire 2019/2020</i></u>	<u><i>8.1.3</i></u>	<u><i>2020/017</i></u>

3 - Election du Maire

A ce moment de la réunion, Jean-Marc Laneyrie transmet la présidence à Michel Darjo, le doyen d'âge de l'assemblée.

Michel Darjo propose de procéder à l'élection du Maire parmi les conseillers présents. 2 assesseurs sont nommés pour l'assister dans cette opération : Hervé Jacob et Mady Lemke-Talotta.

Jean-Marc Laneyrie, candidat déclaré, est élu à l'unanimité des présents (10 voix) au terme d'un vote à bulletin secret. Michel Darjo proclame Jean-Marc Laneyrie maire de la commune de Ponsonnas et l'installe dans ses fonctions en lui remettant l'écharpe tricolore (avec glands à franges d'or) qui sied à la fonction et l'insigne du maire (avec mention RF).

4 – Détermination du nombre d'adjoints

Le Conseil municipal détermine librement le nombre d'Adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30% de l'effectif global de l'assemblée (art. L 2122-2 du CGCT), soit un maximum de 3 Adjoints pour la commune de Ponsonnas.

Jean-Marc Laneyrie estime qu'il y a 3 types de mission dans la commune :

- œ administration, finances-fiscalité, communication ;
- œ travaux, supervision du service technique, urbanisme ;

œ animation (cf. créer et développer le lien social), affaires sociales et scolaires, gestion de la salle des fêtes.

Considérant que le 1er type de mission lui revient, en sa qualité de Maire, il propose la création de 2 postes d'Adjoint (sans délégation de signature).

La décision est prise à l'unanimité (10 voix).

5 – Election des Adjoints

Jean-Marc Laneyrie propose Michel Darjo au poste de 1er Adjoint et Mady Lemke-Talotta à celui de 2ème Adjoint.

L'élection a lieu séparément à bulletin secret en présence des mêmes assesseurs que précédemment. Le résultat est le suivant : Michel Darjo est élu à l'unanimité (10 voix), Mady Lemke-Talotta à la majorité (7 voix pour, 3 bulletins blancs).

Procès-verbal de l'élection du Maire et des Adjoints est dressé. Puis lecture est faite par le Maire de la Charte de l'élu local (annexe n°1).

6 – Délégations consenties au Maire

Les dispositions du CGCT (Code général des collectivités territoriales) permettent au Conseil municipal de confier au Maire, pour la durée du mandat, un certain nombre de délégations, en vue de favoriser une bonne administration communale (ce qui signifie que le Conseil n'est plus compétent pour délibérer en la matière); à charge pour lui d'en rendre compte ensuite au moins trimestriellement devant l'assemblée communale et de faire figurer les décisions prises par délégation du Conseil dans le registre des délibérations.

Jean-Marc Laneyrie précise, toutefois, qu'à l'instar de la pratique établie au cours du mandat précédent, toutes les décisions revêtant une certaine importance seront prises collégalement dans le cadre des réunions du Conseil municipal ou soumises exceptionnellement, à défaut, en cas d'extrême urgence, à l'approbation de l'équipe municipale par voie de consultation électronique.

La décision est prise à l'unanimité (10 voix) ; annexe n° 2.

7 – Répartition des tâches et groupes de travail (ou commissions)

Délégués aux commissions communales	Membres
Administration du personnel	Jean-Marc LANEYRIE Michel DARJO Monique BELLINO
Administration Générale Finances Fiscalité	Jean-Marc LANEYRIE Michel DARJO
Urbanisme	Jean-Marc LANEYRIE Michel DARJO
Travaux Déneigement Supervision du Service Technique	Jean-Marc LANEYRIE Michel DARJO Christophe LENDAIS Cédric VINCENT

Culture et Patrimoine	Groupe Culture	Jean-Marc LANEYRIE Brigitte CASSARD Monique BELLINO
	Groupe Patrimoine	Gérard KOCH Monique BELLINO Brigitte CASSARD Alexandra CHASSANDE-PATRON Christophe LENDAIS
Communication		Jean-Marc LANEYRIE Gérard Koch Monique BELLINO Madeleine LEMKE TALOTTA Olivier DOERLER
Animation		Jean-Marc LANEYRIE Madeleine LEMKE TALOTTA Alexandra CHASSANDE-PATRON Hervé JACOB Christophe LENDAIS Cédric VINCENT Olivier DOERLER Michel DARJO
Fleurissement		Michel DARJO Annie DARJO Madeleine LEMKE TALOTTA

Constitution de la Commission d'Appel d'Offres

Président	Membres titulaires	Membres suppléants
Jean-Marc LANEYRIE	Monique BELLINO	Hervé JACOB
	Christophe LENDAIS	Brigitte CASSARD
	Madeleine LEMKE-TALOTTA	Gérard KOCH

La proposition est approuvée à l'unanimité (10 voix) ; il a été rappelé que la composition de ces groupes n'était pas figée et pouvait évoluer.

8 – Représentations extérieures

Délégués instances extérieures	Membres
Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Matheysine	Le Maire Le 1 ^{er} Adjoint
SIAJ (Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Jonche)	Titulaires : Jean-Marc LANEYRIE et Monique BELLINO Suppléants : Michel DARJO et Christophe LENDAIS
TE38 (Territoire d'Energie 38)	Titulaire : Christophe LENDAIS Suppléant : Michel DARJO
Syndicat du SERPATON	Titulaire : Christophe LENDAIS
Correspondant Défense	Gérard KOCH

La proposition est approuvée à l'unanimité (10 voix).

9 -- Indemnités du Maire et des Adjoins

Jean-Marc Laneyrie expose que, selon la Loi, l'indemnité du maire est, de droit et sans débat ni délibération, fixée au maximum selon le barème énoncé à l'article L 2123-23 du CGCT. Toutefois, le Maire peut, à son libre choix, soit toucher l'intégralité de ladite indemnité, soit proposer au Conseil municipal de la fixer à un taux inférieur pour ne pas grever excessivement le budget des indemnités des élus. C'est cette deuxième option qui est choisie.

Dans ce contexte, il appartient au Conseil municipal de déterminer le taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans les limites fixées par la loi, **en référence à l'indice 1027**, i.e. « l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique » (NDLR : 46 672,81€ brut par an) ; pour une commune de moins de 500 habitants, le pourcentage de cet indice ne peut dépasser 25,5% pour le maire, et 9,90% pour un adjoint. Les indemnités ayant été sensiblement revalorisées (50%) par la récente loi « Engagement et proximité » du 27/12/2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, le Maire propose de réduire de 1/3 (par rapport au maximum légal évoqué plus haut) l'indemnité du Maire (ce qui la ramène à 17 % de l'indice) et celle des Adjoins (ainsi ramenée à 6,60 % de l'indice). Compte tenu des tâches multiples incombant à un maire, il estime ces montants justifiés, qui ont pour but de couvrir les frais liés à l'exercice du mandat..

Gérard Koch – après avoir demandé la traduction concrète mensuelle desdites indemnités - précise que les fonctions électives locales sont soumises au principe de gratuité (art. L 2123-17 du CGCT), que le mandat local est un engagement civique (non une activité professionnelle) ; il fait remarquer que la proposition faite pour la mandature qui commence, même ramenée à 25% d'augmentation du montant de l'indemnité perçue pour la période 2014-2020, est sans commune mesure avec l'évolution de l'indice INSEE des prix à la consommation de la période considérée, ce qu'il juge peu cohérent avec le contexte financier « tendu » de la commune, toujours présentée, en interne comme en externe, comme « *pauvre* ».

Jean-Marc Laneyrie juge ces propos « *inconvenants* », alors même qu'il a pris l'initiative de réduire ces indemnités sans y être obligé.

A une proposition – également soutenue par Monique Bellino – d'individualiser les indemnités des 2 Adjoins, qui ont un périmètre de délégation sensiblement différent (le 1^{er} adjoint étant, en outre, appelé à suppléer le Maire en cas de besoin), la réponse est négative.

Jean-Marc Laneyrie propose de fixer, comme annoncé, le montant de l'indemnité du Maire à 17% de l'indice 1027 évoqué, et celle de chacun des Adjoins à 6,60% dudit indice.

La décision est adoptée à la majorité de 9 voix (abstention de Gérard Koch).

[N.B. Jean-Marc Laneyrie informe les conseillers qu'il a renoncé, compte tenu de l'inadéquation des règles de la comptabilité publique à la situation exceptionnelle rencontrée, à solliciter de la Commune le remboursement de l'indemnité de 450€ (validée par le Conseil municipal, le 23/04/2020, à l'occasion d'une consultation électronique) qu'il a payée sur ses deniers personnels à une couturière extérieure à notre collectivité (dont il a respecté la volonté d'anonymat), qui a confectionné 300 masques pour les habitants de Ponsonnas (1,50€ par masque). Il précise : « *C'est ma façon de participer à ce chantier collectif et solidaire qui a mobilisé, par ailleurs, le temps et les talents de plusieurs bénévoles ponsonnaises (dont Monique Prat, Annie Darjo et Agnès Doerler).* »]

10 – Demande de subvention au Département dans le cadre des travaux de sécurisation du virage BELLOCHE / VINCENT

Le virage de la RD 168 situé à hauteur des propriétés Belloche et Vincent reste dangereux malgré la limitation à 30 km/h instaurée récemment ; il convient de sécuriser davantage ce virage pour les automobilistes, mais surtout pour les piétons et les riverains.

Après consultation des services techniques du Département et concertation avec les riverains, le montant des travaux est fixé à 7 103,54€ HT, lesquels pourraient être financés par le Conseil Départemental de l'Isère. Il est donc proposé de solliciter une subvention départementale au taux maximum.

La décision est prise à l'unanimité (10 voix).

11 – Tarifs de l'eau pour 2020 – 2021

Il est proposé de maintenir les tarifs en vigueur, sans augmentation.

Consommation en m3	Prix en HT
De 0 à 150	0.95€/m3
De 151 à 250	1.05€/m3
Au-dessus de 250	1.25€/m3
Abonnement annuel	30€

La délibération est adoptée à l'unanimité (10 voix).

12 – Questions diverses

- 12.1. Utilisation des réseaux sociaux : Pour faciliter et fluidifier la circulation des informations et avis entre les membres du Conseil, Jean-Marc Laneyrie souhaiterait la création d'un groupe « Conseil municipal » au sein de l'application de messagerie instantanée WhatsApp (propriété de Facebook), qui permettrait le partage de messages (texte, photos et vocal) entre les membres du Conseil. Des sous-groupes ont déjà été constitués, ou sont en voie de constitution, sur certains sujets (ex. recrutement du Secrétaire de mairie ; sécurité de la Rue des Fontaines : voir §12.3) avec un fonctionnement satisfaisant. Des conseillers trouvent la proposition intéressante (Alexandra Chassande-Patron, Brigitte Cassard). Prérequis : chaque élu doit disposer d'un smartphone et télécharger l'application. Idée à creuser...
- 12.2. Bulletin municipal : le prochain numéro de *La Gazette de Ponsonnas* (n° 58) est à préparer en vue d'une parution fin juin / début juillet. Le comité de rédaction (voir sa composition plus haut, §7) se réunira mardi 2/06, à 17h.
- 12.3. Montée des Fontaines : Alexandra Chassande-Patron fait remarquer que cette rue, bien que située à sens unique (dans le sens descendant), est empruntée régulièrement à contresens par certains contrevenants (y compris, parfois, par des véhicules de gendarmerie!), en pleine accélération devant son domicile, ce qui peut constituer un certain danger pour ses enfants lorsqu'ils sont dehors. Le phénomène s'est nettement aggravé pendant la période de confinement. Brigitte Cassard confirme ces faits, également constatés par les riverains. Le Maire va voir comment, dans ces circonstances, il peut utiliser ses pouvoirs de police. Dans un premier temps, il serait utile de relever le numéro d'immatriculation des contrevenants pour pouvoir leur adresser un avertissement sans frais.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 21h20.

Le Secrétaire de séance / Gérard KOCH

